



***MODIFICATION N° 1 datée du 15 août 2024
apportée au prospectus simplifié daté du 20 juin 2024
relativement aux parts de la série A des
Fonds FÉRIQUE***

***Fonds FÉRIQUE Actions européennes
Fonds FÉRIQUE Actions asiatiques***

La présente modification N° 1 du prospectus simplifié des Fonds FÉRIQUE fournit des renseignements additionnels sur le Fonds FÉRIQUE Actions européennes et le Fonds FÉRIQUE Actions asiatiques. Le prospectus simplifié des Fonds FÉRIQUE doit être lu à la lumière de ces renseignements. Tous les termes utilisés et non définis dans la présente modification ont le même sens que ceux utilisés dans le prospectus simplifié. Tous les numéros de page renvoient au prospectus simplifié.

MOTIF DE LA MODIFICATION

Le 21 octobre 2024 ou vers cette date, une assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds FÉRIQUE Actions asiatiques et du Fonds FÉRIQUE Actions européennes se tiendra afin de voter au sujet d'une réorganisation envisagée impliquant le Fonds FÉRIQUE Actions asiatiques, le fonds dissous, avec le Fonds FÉRIQUE Actions européennes, le fonds prorogé (la « Réorganisation »). Les porteurs de parts du Fonds FÉRIQUE Actions européennes seront également amenés à voter pour la modification des objectifs de placement du Fonds FÉRIQUE Actions européennes.

Sous réserve de l'approbation de la Réorganisation des porteurs de parts lors de l'assemblée extraordinaire, il est prévu que le Fonds FÉRIQUE Actions européennes changera de nom pour le Fonds FÉRIQUE Actions internationales à la fermeture des bureaux le ou vers le 25 octobre 2024.

Également sous réserve de l'approbation des porteurs de parts lors de l'assemblée extraordinaire, il est prévu que Goldman Sachs Asset Management L.P. (« Goldman Sachs ») et Threadneedle Asset Management Limited (« Threadneedle ») deviendront sous-gestionnaires du Fonds FÉRIQUE Actions internationales à la fermeture des bureaux le ou vers le 25 octobre 2024. Suivant ce changement, Goldman Sachs gèrera environ entre 30 % et 50 % des actifs du fonds et Threadneedle gèrera environ entre 50 % et 70 % des actifs du fonds. Gestion FÉRIQUE demeurera le gestionnaire de portefeuille du Fonds FÉRIQUE Actions internationales.

Le comité d'examen indépendant de chacun du fonds dissous et du fonds prorogé a examiné les questions de conflits d'intérêts éventuels liées à la Réorganisation proposée et a donné au gestionnaire une recommandation positive à l'égard de la Réorganisation, après avoir déterminé que la Réorganisation, si elle était mise en œuvre, aboutirait à un résultat juste et raisonnable pour le fonds dissous et le fonds prorogé.

MODIFICATIONS TECHNIQUES APPORTÉES AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Sous réserve de l'approbation des porteurs de parts lors de l'assemblée extraordinaire, le prospectus simplifié des Fonds FÉRIQUE est modifié afin de remplacer toute référence au « Fonds FÉRIQUE Actions européennes » par « Fonds FÉRIQUE Actions internationales », à moins que le contexte ne s'y oppose.

Sous réserve de l'approbation des porteurs de parts lors de l'assemblée extraordinaire et en plus des modifications ci-après décrites, le prospectus simplifié des Fonds FÉRIQUE est également modifié afin de remplacer toute mention ou information connexe concernant Walter Scott & Partners Limited ou Gestion d'actifs Lazard (Canada) inc. par la mention ou information connexe équivalente à Goldman Sachs et Threadneedle.

Sous réserve de l'approbation des porteurs de parts lors de l'assemblée extraordinaire et en plus des modifications ci-après décrites, le prospectus simplifié des Fonds FÉRIQUE est également modifié afin de retirer toute mention ou information connexe concernant le Fonds FÉRIQUE Actions asiatiques et Gestion d'actifs Nomura U.S.A inc.

Sous réserve de l'approbation des porteurs de parts lors de l'assemblée extraordinaire, le prospectus simplifié des Fonds FÉRIQUE est également modifié de la façon suivante :

Partie A

Gestionnaires de portefeuille et sous-gestionnaires de portefeuille (pages 3, 5 et 6)

1. Les textes des colonnes « **Sous-gestionnaire de portefeuille** », « **Fonds** » et « **Disposition de résiliation** » de la rubrique « **Gestionnaires de portefeuille et sous-gestionnaires de portefeuille** » du tableau présentant les sous-gestionnaires des Fonds FÉRIQUE (page 3) sont retirés intégralement dans les rangées portant sur les sous-gestionnaires « Gestion d'actifs Lazard (Canada) inc. », « Walter Scott & Partners Limited » et « Gestion d'actifs Nomura U.S.A. inc. ».
2. Les colonnes « **Sous-gestionnaire de portefeuille** », « **Fonds** » et « **Disposition de résiliation** » de la rubrique « **Gestionnaires de portefeuille et sous-gestionnaires de portefeuille** » du tableau présentant les sous-gestionnaires des Fonds FÉRIQUE (page 3) sont modifiées par l'ajout des entrées suivantes, après le texte portant sur « Gestion de placements Lincluden Limitée Mississauga (Ontario) » :

Sous-gestionnaire de portefeuille	Fonds	Disposition de résiliation
Goldman Sachs Asset Management L.P. New York (New York)	Une partie du Fonds FÉRIQUE Actions internationales	Résiliation sur préavis de 30 jours
Threadneedle Asset Management Limited Londres (Royaume-Uni)	Une partie du Fonds FÉRIQUE Actions internationales	Résiliation sur préavis de 30 jours

3. Les textes des colonnes « **Gestionnaire de portefeuille ou sous-gestionnaire de portefeuille actuel** », « **Nom du représentant-conseil** » et « **Expérience des cinq dernières années** » de la rubrique « **Gestionnaires de portefeuille et sous-gestionnaires de portefeuille** » du tableau présentant les principaux responsables de la gestion des portefeuilles des Fonds FÉRIQUE (page 5) sont retirés intégralement, dans les rangées portant sur les sous-gestionnaires « Gestion d'actifs Lazard (Canada) inc.³ (une partie du Fonds FÉRIQUE Actions européennes) », « Walter Scott & Partners Limited (une partie du Fonds FÉRIQUE Actions européennes) » et « Gestion d'actifs Nomura U.S.A. inc.⁴ (Fonds FÉRIQUE Actions asiatiques) » et remplacés par les entrées suivantes :

Gestionnaire de portefeuille ou Sous-gestionnaire de portefeuille actuel	Nom du représentant-conseil	Expérience des cinq dernières années
Goldman Sachs Asset Management L.P. (une partie du Fonds FÉRIQUE Actions internationales)	Alexis Deladerrière, CFA	M. Deladerrière est responsable des actions des marchés développés internationaux au sein de l'équipe des actions fondamentales et gestionnaire de portefeuille pour les stratégies d'actions internationales ESG et d'actions internationales de revenu. M. Deladerrière a rejoint GSAM en juillet 2002 en tant qu'analyste de recherche et détient le titre CFA®.
	Abishek Periwal, CFA	M. Periwal est gestionnaire de portefeuille pour les stratégies d'actions internationales dans l'équipe des actions fondamentales, en incluant les stratégies d'actions internationales ESG et d'actions internationales de revenu. M. Periwal a rejoint GSAM en 2007 en tant qu'analyste d'investissement et détient le titre CFA®.
Threadneedle Asset Management Limited (une partie du Fonds FÉRIQUE Actions internationales)	Simon Haines, CFA	M. Haines est gestionnaire de portefeuille au sein de l'équipe Actions mondiales. Il est également directeur adjoint des portefeuilles EAEO et est responsable de la recherche pour les secteurs industriels et la région Asie-Pacifique. M. Haines est membre de la communauté des investisseurs depuis 1999, lorsqu'il a rejoint l'une des anciennes sociétés de Columbia Threadneedle en tant que gestionnaire de portefeuille stagiaire. Il a ensuite assumé le rôle de gestionnaire de portefeuille en janvier 2005, responsable de la gestion du Threadneedle UK Mid 250 Fund et de la cogestion du Threadneedle UK Extended Alpha Fund. M. Haines est titulaire d'un diplôme en biologie de l'Université d'Oxford et détient le titre de CFA®.

Contrats importants (page 12)

La rubrique « **Contrats importants** » (page 12) est modifiée comme suit :

1. Le texte faisant référence à la convention de gestion entre Gestion FÉRIQUE et Gestion d'actifs Lazard (Canada) inc. (premier tiré à la page 13) est supprimé et remplacé par le texte suivant :

« - Une convention de gestion entre Gestion FÉRIQUE et Goldman Sachs Asset Management L.P., dont la signature est prévue le ou vers le 21 octobre 2024, sous réserve de l'approbation par les porteurs de parts de la réorganisation proposée du Fonds FÉRIQUE Actions asiatiques avec le Fonds FÉRIQUE Actions européennes. Cette convention énonce les pouvoirs et responsabilités de gestion du sous-gestionnaire de portefeuille. Goldman Sachs Asset Management L.P. reçoit trimestriellement des honoraires, calculés sur la moyenne de la partie de l'actif net du Fonds qu'il gère à la fin de chaque mois, selon le barème négocié par Gestion FÉRIQUE pour le Fonds FÉRIQUE Actions internationales. Pour des informations sur les

modalités de résiliation de cette convention, veuillez vous reporter à la sous-rubrique « Gestionnaires de portefeuille et sous-gestionnaires de portefeuille ».

2. Le texte faisant référence à la convention de gestion entre Gestion FÉRIQUE et Gestion d'actifs Nomura U.S.A. inc. (troisième tiré à la page 13) est supprimé entièrement.
3. Le texte faisant référence à la convention de gestion entre Gestion FÉRIQUE et Walter Scott & Partners Limited (neuvième tiré à la page 13) est supprimé et remplacé par le texte suivant :

« - Une convention de gestion entre Gestion FÉRIQUE et Threadneedle Asset Management Limited, dont la signature est prévue le ou vers le 21 octobre 2024, sous réserve de l'approbation par les porteurs de parts de la réorganisation proposée du Fonds FÉRIQUE Actions asiatiques avec le Fonds FÉRIQUE Actions européennes. Cette convention énonce les pouvoirs et responsabilités de gestion du sous-gestionnaire de portefeuille. Threadneedle Asset Management Limited reçoit trimestriellement des honoraires, calculés sur la moyenne de la partie de l'actif net du Fonds qu'il gère à la fin de chaque mois, selon le barème négocié par Gestion FÉRIQUE pour le Fonds FÉRIQUE Actions internationales. Pour des informations sur les modalités de résiliation de cette convention, veuillez vous reporter à la sous-rubrique « Gestionnaires de portefeuille et sous-gestionnaires de portefeuille ».

Frais (page 19)

1. La rangée « **Actions européennes** » du tableau qui porte sur les frais de gestion, les frais d'administration, les frais des fonds, du RFG total et du plafond limite de RFG total pouvant être imputé à chaque Fonds sous la rubrique intitulée « **Frais** » est modifiée comme suit :

Nom du Fonds	Frais d'administration et frais des fonds	Frais de gestion	RFG total	Plafond limite du RFG
Actions internationales	0,09%	1,01 %	1,10 %	1,48 %

2. La rangée « **Actions asiatiques** » du tableau qui porte sur les frais de gestion, les frais d'administration, les frais des fonds, du RFG total et du plafond limite de RFG total pouvant être imputé à chaque Fonds sous la rubrique intitulée « **Frais** » est supprimée.

Partie B

Désignation, constitution et genèse des Fonds FÉRIQUE (page 36)

1. Le texte de la rubrique portant sur les événements majeurs survenus au cours des dix dernières années, pertinents au Fonds (page 38) est modifié pour la rubrique « **Fonds FÉRIQUE Actions européennes – Constitué le 23 juin 2003** » avec l'ajout du paragraphe suivant après le dernier paragraphe :

« Sous réserve de l'approbation requise des porteurs de parts, le ou vers le 25 octobre 2024, le Fonds FÉRIQUE Actions européennes procédera à un changement d'objectifs de placement et à une réorganisation avec le Fonds FÉRIQUE Actions asiatiques. Le nom du Fonds changera pour le « Fonds FÉRIQUE Actions internationales » et les objectifs de placement du Fonds seront changés. Threadneedle Asset Management Limited et Goldman Sachs Asset Management L.P. deviendront sous-gestionnaires du Fonds FÉRIQUE Actions internationales en remplacement des sous-gestionnaires actuels Gestion d'actifs Lazard (Canada) inc. et Walter Scott & Partners Limited. »

2. Le texte de la rubrique portant sur les événements majeurs survenus au cours des dix dernières années, pertinents au Fonds (page 38) est modifié pour la rubrique « **Fonds FÉRIQUE Actions asiatiques – Constitué le 23 juin 2003** » avec l'ajout du paragraphe suivant après le dernier paragraphe:

« Sous réserve de l'approbation requise des porteurs de parts, le ou vers le 25 octobre 2024, le Fonds FÉRIQUE Actions asiatiques procédera à une réorganisation avec le Fonds FÉRIQUE Actions européennes dans le Fonds FÉRIQUE Actions internationales. Suite à la réorganisation, le Fonds FÉRIQUE Actions asiatiques sera dissous et Gestion d'actifs Nomura U.S.A inc. cessera d'agir comme sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds. »

Fonds FÉRIQUE Actions européennes (page 63)

1. Les colonnes « **Type de fonds** » et « **Sous-gestionnaires de portefeuille** » de la rubrique intitulée « **Détails du Fonds** » (page 63) sont modifiées comme suit :

Type de fonds	Actions internationales
Sous-gestionnaires de portefeuille	Threadneedle Asset Management Limited
	Goldman Sachs Asset Management L.P.

2. La rubrique intitulée « **Quels types de placement le Fonds fait-il?** » est modifiée par le remplacement du texte existant avec le texte suivant:

« Objectifs de placement

Le Fonds FÉRIQUE Actions internationales vise à maximiser le rendement à long terme par l'appréciation du capital. Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de toutes classes et catégories de sociétés situées principalement dans les marchés développés à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Les objectifs de placement du Fonds ne seront modifiés qu'avec le consentement de la majorité des porteurs de parts du Fonds ayant droit de vote.

Stratégie de placement

Le Fonds est géré par deux sous-gestionnaires de portefeuille qui ont des styles de gestion différents, soit Threadneedle Asset Management Limited (Threadneedle), qui gère entre 50 % et 70 % du portefeuille, et Goldman Sachs Asset Management L.P. (Goldman Sachs), qui gère entre 30 % et 50 % du portefeuille (tous les pourcentages présentés dans les stratégies de placement sont exprimés en pourcentage de l'actif net du Fonds). Cette répartition pourra varier en fonction des fluctuations des marchés et des transactions des participants dans le Fonds ou selon la conjoncture des marchés des capitaux prévue et des risques inhérents prévus, compte tenu de la stratégie des sous-gestionnaires de portefeuille.

Jusqu'à 100 % de l'actif net du Fonds sera investi dans des actions étrangères.

Les sommes d'argent sont principalement investies et réinvesties dans toutes les classes et catégories d'actions ordinaires de corporations internationales inscrites en bourse et pourraient être investies en obligations convertibles, en actions privilégiées, en droits, en fiducie de revenu, en bons de souscription et en certificats d'actions étrangères. Les sommes peuvent également être investies dans des FNB ou OPC qui procurent une exposition à des titres qui sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds.

Le sous-gestionnaire de portefeuille Threadneedle utilise une stratégie diversifiée ascendante pour construire un portefeuille de haute conviction composé d'entreprises des marchés développés, hors États-Unis. À travers une recherche détaillée centrée sur la dynamique compétitive tant au niveau de l'industrie que de l'entreprise, la stratégie cible des entreprises de haute qualité capables de se différencier par rapport à leurs pairs. L'accent est mis sur une bonne discipline d'allocation du capital et le potentiel de maintenir et/ou d'accroître les rendements du capital au fil du temps. Les considérations ESG sont incluses comme un déterminant de la qualité de l'entreprise, tant en termes de gestion des risques que de potentiel de croissance.

Le sous-gestionnaire de portefeuille Goldman Sachs met de l'avant une philosophie d'investissement et une discipline de valorisation des titres conçue pour identifier ce que le sous-gestionnaire estime être des entreprises bien positionnées dans leur secteur d'activité, génératrices de flux de trésorerie disponible, et dirigées par des équipes de direction orientées sur les meilleurs intérêts des actionnaires. Goldman Sachs utilise un processus d'investissement fondamental qui prend en compte les facteurs financiers et non financiers, y compris les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») aux côtés des facteurs fondamentaux traditionnels, lorsque celui-ci estime que ces facteurs ont un impact sur la création de valeur à long terme. L'importance des facteurs ESG varie selon les entreprises, les régions et les horizons temporels. Aucun facteur ou considération n'est déterminant dans le processus de sélection de titres.

Le Fonds a recours à une approche d'investissement responsable, telle qu'elle est décrite aux points 1 à 4 à la sous-rubrique « Investissement responsable » de la rubrique « Renseignements supplémentaires » dans la première partie du présent document. Cette approche est l'une des multiples composantes des stratégies d'investissement utilisées pour aider à atteindre l'objectif du Fonds. De plus, les sous-gestionnaires de portefeuille effectuent des engagements auprès des entreprises dans le but de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, ainsi, à atténuer les impacts négatifs potentiels. Les facteurs ESG et l'engagement auprès des entreprises ne font pas partie de l'objectif de placement du Fonds et, par conséquent, les facteurs ESG et l'engagement ne constituent pas la stratégie principale du Fonds.

Une corporation internationale se définit généralement comme une compagnie pouvant être incluse dans un indice de référence sur le marché international se situant dans la région de l'Europe, Asie et Extrême-Orient (EAE0), ayant son siège social ou sa principale place d'affaires

dans cette région ou dont les titres sont transigés principalement sur une bourse ou un marché situé dans cette zone géographique.

L'exposition maximale aux titres de marchés émergents est de 15 % de l'actif net du Fonds.

L'exposition maximale aux titres de marchés canadiens et américains est de 10 % de l'actif net du Fonds.

Les sous-gestionnaires de portefeuille peuvent aussi investir jusqu'à 10 % de l'actif net du Fonds dans des titres de marché monétaire. Aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le Fonds peut détenir temporairement un pourcentage supérieur à 10 % dans des titres de marché monétaire. Les titres de marché monétaire devront détenir une cote minimale de R-1 Low, telle qu'elle est définie par le Dominion Bond Rating Service (DBRS) ou l'équivalent. Les titres du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux, des organismes comportant une garantie quant au capital et aux intérêts de l'un de ces gouvernements et des municipalités ne sont pas assujettis à cette limite qualitative.

Aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le Fonds peut détenir temporairement un pourcentage qui pourrait atteindre 100 % dans des FNB. Si une telle opération est nécessaire, le gestionnaire ou sous-gestionnaire doit investir dans des FNB qui respectent la réglementation en valeurs mobilières applicable. Ils investiront seulement dans des FNB qui leur procurent une exposition à des titres qui sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ils peuvent changer les FNB dans lesquels le Fonds effectue des placements en tout temps. Les FNB ne peuvent être gérés par le gestionnaire de l'OPC ou un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec lui. Il n'y aura pas de doublement de frais, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

La stratégie de placement du Fonds permet l'utilisation d'instruments dérivés standardisés tels que des contrats à terme sur indices boursiers ou obligataires, ou des contrats à terme sur devises. Si le Fonds décide dans le futur d'utiliser des instruments dérivés, il pourra utiliser ces instruments à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture. Ainsi, le Fonds pourra utiliser ces instruments pour se protéger contre certains risques de placement, tels que les fluctuations des cours des monnaies et des taux d'intérêt et la volatilité des marchés boursiers. Il pourra également investir dans ces instruments à d'autres fins, par exemple afin de participer à différents marchés financiers ou pour faciliter les opérations de portefeuille ou en réduire les coûts. Il utilisera les instruments dérivés qui sont compatibles avec ses objectifs de placement et conformes aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières. Gestion FÉRIQUE veillera à ce que le gestionnaire de portefeuille du Fonds soit inscrit à titre de gestionnaire de portefeuille en dérivés lorsque le Fonds prévoit d'utiliser, dans le court terme, des instruments dérivés pour la première fois. Gestion FÉRIQUE veillera également à ce que le sous-gestionnaire ait les inscriptions valides ou se prévale des dispenses appropriées pour transiger des instruments dérivés. Voir la section « Risque associé aux instruments dérivés » à la page 31 pour de plus amples renseignements.

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisées par la législation canadienne en valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de son actif net dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actif investis dans ces opérations.

Les stratégies de placement peuvent être modifiées sans préavis aux porteurs de parts et sans leur approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds ?

Les risques spécifiques associés à ce Fonds sont les suivants :

- risque général du marché;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux marchés étrangers;
- risque de change;
- risque associé aux gestionnaires de portefeuille;
- risque associé aux certificats d'actions étrangères;
- risque associé aux petites entreprises;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux fonds négociés en bourse;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux grands investisseurs;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé à l'intégration des facteurs ESG dans le processus d'investissement;
- risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- risque lié aux séries;
- risque lié à la cybersécurité.

Gestion FÉRIQUE estime que le niveau de risque du Fonds FÉRIQUE Actions internationales est moyen. La méthode utilisée pour déterminer ce niveau de risque est la méthode normalisée basée sur l'écart-type sur les 10 dernières années du Fonds. Puisque le Fonds est un nouveau Fonds et a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé le rendement de l'indice de référence du Fonds comme information sur le rendement passé. L'indice de référence du Fonds utilisé pour établir le niveau de risque du Fonds est l'indice MSCI EAEO (en dollars canadiens). Veuillez également vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 39 pour obtenir des détails sur notre façon d'établir la classification du risque que comporte un placement dans le présent Fonds.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la sous-rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

Politique en matière de distribution

Avant la fin de chaque exercice, le Fonds distribuera le revenu net et les gains en capital nets réalisés excédentaires à ses porteurs de parts. Si le revenu net calculé est nul ou négatif, aucune distribution ne sera faite.

Le gestionnaire se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'un exercice donné s'il le juge approprié. Dans chaque cas, les distributions seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à leur valeur liquidative courante. Pour les comptes non-enregistrés, les distributions peuvent être faites en espèces si vous nous avisez par écrit avant la distribution. »

Fonds FÉRIQUE Actions asiatiques (page 65)

Le paragraphe suivant est ajouté avant la rubrique « Quel type de placement le Fonds fait-il? » à la page 65 du prospectus simplifié :

« Le Fonds FÉRIQUE Actions asiatiques (le « Fonds dissous ») sera réorganisé avec le Fonds FÉRIQUE Actions européennes, qui changera de nom pour s'appeler le Fonds FÉRIQUE Actions internationales (le « Fonds prorogé ») avec prise d'effet à la fermeture des bureaux le 25 octobre 2024 ou vers cette date, sous réserve de l'obtention de l'approbation nécessaire des porteurs de parts et de l'obtention par le gestionnaire de l'approbation nécessaire d'une modification des objectifs de placement du Fonds prorogé et de sa mise en œuvre. L'assemblée des porteurs de parts du Fonds devrait avoir lieu le 21 octobre 2024 ou vers cette date. Avec prise d'effet le 16 août 2024 à 16 h (heure de l'Est), les titres du Fonds ne seront plus offerts aux nouveaux épargnants, mais continueront d'être offerts aux épargnants existants, y compris les épargnants qui y souscrivent conformément à des plans de souscription préautorisée existants avant le 16 août 2024 à 16 h (heure de l'Est). Si les porteurs de titres du Fonds approuvent la réorganisation du Fonds dissous avec le Fonds prorogé et que le gestionnaire obtient l'approbation nécessaire d'une modification des objectifs de placement du Fonds prorogé, ces plans visant la souscription de titres du Fonds seront suspendus à la fermeture des bureaux le 24 octobre 2024 ou vers cette date et seront rétablis à l'égard de la même série du Fonds prorogé après la réalisation de la réorganisation et de la modification d'objectifs décrite ci-haut. »

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux (2) jours ouvrables qui suivent la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, en leur version modifiée, ou un droit d'annulation de toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

Les lois du Québec et de l'Ontario vous permettent aussi de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou de réclamer des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Vous devez toutefois exercer ces actions dans des délais déterminés.

Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter aux lois de votre province ou consulter votre conseiller juridique.

ATTESTATION DES FONDS

Fonds FÉRIQUE Actions européennes
Fonds FÉRIQUE Actions asiatiques

(collectivement, les « Fonds FÉRIQUE »)

La présente modification N° 1 datée du 15 août 2024, avec le prospectus simplifié daté du 20 juin 2024, modifié par la modification N° 1 datée du 15 août 2024, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 15 août 2024

TRUST BANQUE NATIONALE INC.,
À TITRE DE FIDUCIAIRE DES FONDS FÉRIQUE

« Marie-Soleil Lemieux »

Marie-Soleil Lemieux
Présidente et chef de la direction
Trust Banque Nationale inc.

« Valérie Barriault »

Valérie Barriault
Directrice, services institutionnels
Trust Banque Nationale inc.

ATTESTATION DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

Fonds FÉRIQUE Actions européennes
Fonds FÉRIQUE Actions asiatiques

(collectivement, les « Fonds FÉRIQUE »)

La présente modification N° 1 datée du 15 août 2024, avec le prospectus simplifié daté du 20 juin 2024, modifié par la modification N° 1 datée du 15 août 2024, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 15 août 2024

GESTION FÉRIQUE,
À TITRE DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DES FONDS FÉRIQUE

« *Louis Lizotte* »

Louis Lizotte
Président et chef de la direction
Gestion FÉRIQUE

(Signant en sa capacité de chef de
la direction et en sa capacité de
chef des finances par intérim)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GESTION FÉRIQUE,
À TITRE DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DES FONDS FÉRIQUE

« *Jean-Pierre Dumont* »

Jean-Pierre Dumont
Président du Conseil et
Administrateur

« *Luc Sarrazin* »

Luc Sarrazin
Administrateur

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

Fonds FÉRIQUE Actions européennes
Fonds FÉRIQUE Actions asiatiques

(collectivement, les « Fonds FÉRIQUE »)

La présente modification N° 1 datée du 15 août 2024, avec le prospectus simplifié daté du 20 juin 2024, modifié par la modification N° 1 datée du 15 août 2024, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 15 août 2024

SERVICES D'INVESTISSEMENT FÉRIQUE,
À TITRE DE PLACEUR PRINCIPAL DES FONDS FÉRIQUE

« *Louis Lizotte* »

Louis Lizotte
Président et chef de la direction
Services d'investissement FÉRIQUE

« *Julie Parent* »

Julie Parent
Chef de conformité
Services d'investissement FÉRIQUE



Gestion FÉRIQUE
Place du Canada
1010, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 1400
Montréal (Québec)
H3B 2N2

(514) 840-9206
1 888 259-7969
www.ferique.com